

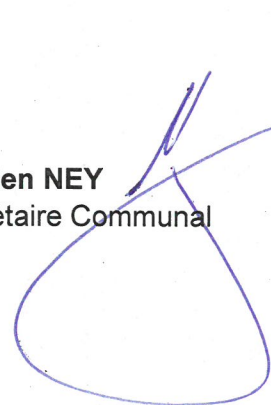
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BETTEMBOURG** (arrêté N° **3/25/0040** du 9 avril 2025) pour la modification des installations (3/20/140), 310 Z.A.E Wolser A à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : **du 15 avril 2025 au 26 mai 2025**

Bettembourg, le 11 avril 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre